

# AMENDES ET PÉNALITÉS SPORTIVES

**Annexe 2**

Adoption : 15/06/2019  
Entrée en vigueur : 01/08/2019  
validité : saison 2019-2020  
nombre de pages : 1

La CRI est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller du simple avertissement à la mise hors championnat. La liste des amendes et sanctions sportives ci-dessous n'est donc pas exhaustive. De plus, chacune d'entre elles pourra être modifiée sans préavis par la CRI.

## AMENDES

### DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Forfait général ou désistement tardif :	<b>1000 €</b>
Forfait d'une équipe sur une rencontre/journée :	<b>300 €</b>
Retard d'une équipe :	<b>30 €</b>
Refus d'accueillir une journée de championnat :	<b>400 €</b>
Modification hors délai du lieu/des horaires d'un ICR :	<b>100 €</b>

### ENVOI DES RESULTATS

Retard dans l'envoi des résultats et/ou dossier incomplet et/ou documents illisibles :	<b>30 €</b>
--	-------------

### IMAGE DU BADMINTON

Tenue non conforme au règlement :	<b>15 €</b> par joueur et par rencontre
(Ex : couleur des maillots)	

### ORGANISATION

Défaut d'organisation (table de marque, affichage, envoi des convocations tardif ou aux mauvais destinataires, etc.) :	<b>50 €</b>
--	-------------

### LICENCES

Joueur non licencié ou licencié non compétition	<b>150 €</b> par joueur et par rencontre
---	--

### VOLANTS

Utilisation de volants non agréés	<b>60 €</b> par date reçue
-----------------------------------	----------------------------

### AUTRES

Défaut du respect de l'article 5 (application au 01/05 de la saison en cours) :

1 <sup>ère</sup> année :	<b>150 €</b> par manquement (Suspensif si formation en cours)
2 <sup>ème</sup> année :	<b>300 €</b> par manquement (Suspensif si formation en cours)
3 <sup>ème</sup> année :	<b>300 €</b> par manquement et possibilité de disqualification pour la saison suivante (Suspensif si formation en cours)

Pas de JA proposé pour officier pendant la saison (une équipe peut, en accord avec celui-ci, proposer un JA non licencié dans son club) :
 **150 €** par équipe |

## SANCTIONS SPORTIVES

Annulation d'inscription après la date limite :	<b>Interdiction possible de remontée d'une ou plusieurs saisons</b>
Joueur non en règle (ex : non licencié) :	<b>Un point de pénalité au classement général</b>
Erreur de hiérarchie (joueurs, paires) :	<b>Un point de pénalité au classement général</b>
Erreur de hiérarchie entre les équipes :	<b>Les 2 équipes perdent leurs rencontres par forfait</b>
Match non joué (volontaire) :	<b>Un point de pénalité au classement général</b>
Non-participation d'une équipe sur une rencontre :	<b>Rencontre perdue par forfait</b>
Forfait général d'une équipe :	<b>Tous ses résultats sont annulés</b>